

Arcachon, le 9 décembre 2025

Proviseur
H.BRUANT

Proviseure-adjointe
V. KERVELLA

Affaire suivie par Mme SANCESARIO

Objet : **Organisation des Mini-Stages POST-BAC**

Dans le cadre de la préparation à l'orientation des élèves, des Mini-Stages sont organisés dans notre établissement **du 12 janvier au 04 avril 2026** dans les filières suivantes :

- ❖ *Certificat de Spécialisation **MÉTIERS DU BAR***
- ❖ *Certificat de Spécialisation **DESSERTS DE RESTAURANT***
- ❖ **BTS TOURISME**

Accueil d'un ou deux élèves sur une demi-journée ou une journée. Participation à une séance de Travaux Pratiques permettant une immersion directe dans les cours de pratiques professionnelles.

Modalités d'inscriptions :

Pour inscrire des élèves, vous devez compléter le tableau ci-joint et nous le faire parvenir au fil de l'eau par e-mail à l'adresse suivante, **au plus vite** :

secretariat.0332194f@ac-bordeaux.fr

N'oubliez pas de nous indiquer les impossibilités de vos élèves (examens blancs, sorties scolaires...).

À réception, nous vous enverrons par e-mail une **convention par élève avec la date et l'emploi du temps indiqués**. Elle devra nous être **retournée complétée et signée AVANT le jour du Mini-Stage, uniquement sur le mail indiqué précédemment**.

Le jour du Mini-Stage, l'élève doit se présenter **à l'accueil** du lycée où il sera dirigé vers le lieu de stage.

Le déjeuner :

Si l'élève le souhaite, il est possible de déjeuner au self de notre Lycée.

Prix du ticket repas : 4,20 € (sous réserve de modification du tarif par le Conseil Régional au 1^{er} janvier 2026).

Pour le Certificat de Spécialisation en Desserts de Restaurant, ce repas est obligatoire (contrainte d'horaires, pas de possibilités de déjeuner à l'extérieur dans le temps imparti).

La tenue :

Une tenue vestimentaire correcte est exigée : **les survêtements de sports, baskets et les vêtements à effets déchirés sont interdits**.

Pour le Certificat de Spécialisation en Desserts de Restaurant : la tenue vestimentaire suivante est obligatoire : pantalon de ville, haut sobre (chemise ou tee-shirt uni **avec manches**) et chaussures de ville, si possible avec des semelles antidérapantes. Les bijoux ne sont pas autorisés et les cheveux longs doivent être attachés.



La Proviseure-adjointe,

V. KERVELLA

